

COMMUNIQUE DE PRESSE

Résultats définitifs de l'élection des Membres de la Cour Electorale Spéciale

Le 12 Octobre 2012 s'est tenue l'élection des Membres de la Cour Electorale Spéciale (CES). Ci-après, le procès-verbal des résultats définitifs de cette élection.

Antananarivo, le 26 Octobre 2012

Le Service de la Communication au Ministère de la Communication

PS : Pourquoi ce retard de 14 jours piles concernant la publication de cette élections touchant les futures... élections ? C'est de mauvais augure. Non ?

Décidément, la communication (explications, explications, explications) n'aura jamais été le point fort de ce pouvoir de transition. Plus, actuellement, tout le monde semble verser dans la publicité politique qui ne dit pas son nom. En inaugurant des trucs et des machins dans le pur style des "zava-bita" sous l'ère Ratsiraka-Arema, qui inondent certains journaux locaux. A Madagascar, il semble bien que si les personnes au pouvoir changent, les pratiques d'intérêt personnel inacceptables perdurent. Et ne cherchez pas des excuses: la date ci-après est bien le 12 octobre 2012, tandis que le communiqué et le fac-similé ont été envoyés à la presse le 26 octobre 2012. A moins que ce ne soit une autre manière d'aborder la fameuse séparation des pouvoirs. Qui sait ? (Jeannot Ramambazafy)

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA Fitlavana - Tanindrazana - Fandrosoana



Commission Electorale pour la Cour Electorale Spéciale Antananarivo, le 12 OCT 2012

RESULTATS DEFINITIFS DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COUR ELECTORALE SPECIALE

L'an deux mille douze et le douze octobre.

A la salle d'audience de la Cour Suprême de Madagascar, Anosy Antananarivo ; Le dépouillement des plis officiels de l'élection des membres de la Cour Electorale

Spéciale a commencé à 11 heures et est clôturé à 17 heures en séance publique.

La Commission Electorale a procédé au décompte des voix obtenues par chacun des candidats à partir des plis (Procès-verbaux, listes électoraux, bulletins,...) envoyés par les membres de chaque bureau de vote. Ce qui a donné les résultats suivants :

Après décompte, sont déclarés élus pour être membres de la Cour Electorale Spéciale :

	NOMBRE DE VOIX
Judiciaire :	
Mme HARIMISA Noro Vololona	210
M. RAVELONTSALAMA Bertholier	162
Administratif:	
Mme ANDRIANAY Noromalala Pierreline	. 73
M. RAHOERASON Emile	68
Mme ROBINSON Elisabeth Harinoro	67
M. ANDRIANJANAHARY Philippe	64
Financier:	
M. RAZAFIMANDIMBY Soloherinoro Fidèle John	71
M. RAVELOARIJAONA Boanary	64

La Commission Electorale a achevé ses travaux à 17 heures.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé et signé par les membres de la Commission Electorale.

Lu et approuvé par la Commission Electorale,

Les Membres,

E PREMIER PRESIDENT

SOUR SUPREME

RAMAVØARISOA Claire

P. Le PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR SUPREME Le Progureur Général

les la Cour de Cassation, pi

ISIMANDRATRA ANDRIAKAMELO